Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260505-2026_097-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION N°2026/097
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 mai 2026

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Conseil communautaire du mardi 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 5 mai, à 18 heures, le Conseil communautaire de Pleyben Châteaulin Porzay Communauté s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, à Lothey, sous la présidence de Mme Amélie CARO.

Conseillers en exercice :	**44**
Conseillers présents : *et Conseillers suppléés :*	**40**
Conseillers représentés (pouvoirs) :	**3**
Date de convocation	**29/04/2026**

♦ **Titulaires présent(e)s** :

CAST : Danielle CARIOU, Jacques GOUEROU, Maurice JACQ
CHATEAULIN : Aurélien GARO, Jean-Pierre JUGUET, Jean-Christophe LE DOARÉ, Gabriel MAOT, Vinciane PERON, Valérie SCOARNEC KEROULLAS, Fabienne SENNEVILLE
DINEAULT : Odile CANQUETEAU, Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Didier POUSSARD,
GOUEZEC : Sébastien DECAUDIN,
LANNEDERN : Pauline CARO
LE CLOITRE-PLEYBEN : Sandrine BALAY
LENNON : Mélina CHAUSSY, Ronan JEZEQUEL
LOTHEY : Aurélie MACACLIN
PLEYBEN : Amélie CARO, Marie-Paule LE DU, Patrick NEUMANN, Brigitte PAVEC, Patrice PERSON, Alain PORHEL
PLOEVEN : Didier PLANTÉ
PLOMODIERN : Joël BLAIZE, Gwladys GOUDON, Laure-Anne KERISIT
PLONEVEZ-PORZAY : Jacques LE PAGE, Sylviane PENNANEAC'H, Alain PENNOBER
PORT-LAUNAY : Gaël CALVAR
SAINT-COULITZ : Jean-Yves HÉLIÈS
SAINT-NIC : Loïc LE BÉCHEC, Gilles MOLAC
SAINT-SEGAL : Frédéric DRELON, Isabelle LEJEUNE
TREGARVAN : Rémi CARPENTIER

♦ **Titulaires absents et représentés, ayant donné pouvoir**

CHATEAULIN : Marie PERENNES *(pouvoir à Odile CANQUETEAU)*
GOUEZEC : Betty LEPINE *(pouvoir à Sébastien DECAUDIN)*
PLOMODIERN : Gilles FEREC *(pouvoir à Joël BLAIZE)*

♦ **Titulaires absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

CHATEAULIN : Gaël KERNEUZET

♦ **Secrétaire de séance** *(désigné(e) en application des articles L 5211-1 et L 2121-15 du CGCT)* **:**

Joël BLAIZE

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260505-2026_097-DE

N° 2026-097 : Désignation des membres des commissions thématiques communautaires

Rapporteur : Mme Amélie CARO

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération N° 2026-059 en date du 21 avril 2026 du Conseil communautaire portant création de quatre commissions thématiques communautaires pour le mandat 2026-2032 ;

CONSIDÉRANT

Le rôle de ces commissions chargées d'assister le Conseil communautaire dans la préparation et le suivi des décisions relevant de leurs domaines de compétence respectifs ;

Les règles de composition de ces commissions énoncées ci-après :

- La Présidente, les vice-présidents, les maires et les conseillers délégués sont membres de droit de toutes les commissions ;
- Chaque commune doit être représentée par au moins un élu par commission ;
- Des membres suppléants peuvent être désignés afin d'assurer la continuité des travaux.

Il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques suivantes :

- Commission 1 – Fonctions support
- Commission 2 – Développement et attractivité du territoire
- Commission 3 – Environnement et développement durable
- Commission 4 – Services à la population / Action sociale / Santé et solidarités

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations se font en principe au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut, à l'unanimité, décider de ne pas recourir au scrutin secret. Par ailleurs, lorsqu'une seule candidature est présentée pour un siège, le Conseil peut constater l'absence d'autres candidatures et désigner directement le candidat, sans vote formel.

La Présidente a recueilli les candidatures suivantes par commission.

- **Les candidatures pour la commission 1 – Fonctions support reçues sont les suivantes** :

  Danielle CARIOU, Jean-Pierre JUGUET, Aurélien GARO, Gaël KERNEUZET, Marie PERENNES, Gwenaël BATHANY, Julie LE DUFF, Hélène POULIQUEN, Marie-Joëlle MOAL, Pauline CARO, Stéphane MONCHABLON, Anne-Marie LE BIHAN, Laurent MACACLIN, Alain PORHEL, Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Anne BOTHOREL, Gilles FEREC, Alain PENNOBER, Marie Elisabeth CALVEZ, Blaise LE MEE, Jean-Yves HÉLIÈS, Caroline LOUVIAUX, Gilles MOLAC, Isabelle LEJEUNE, Rémi CARPENTIER

- **Les candidatures pour la commission 2 – Développement et attractivité du territoire**: Jacques GOUEROU, Maurice JACQ, Valérie SCOARNEC KEROULLAS, Gabriel MAOT, Marie PERENNES, Julie LE DUFF, Didier POUSSARD, Pascale GUERVILLY, Catherine BRUSSEAUX, Fabien HUGUET, Sabrina LE BRIS- FAUGLAS, Bruno DEMEURÉ, Mélina CHAUSSY, Jean-Marc CHAUSSY, Laurent MACACLIN, Patrice PERSON, Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Christophe LE NEST, Joël BLAIZE, Alain PLAUD, Alain PENNOBER, Gaël CALVAR, Pascal NEDELEC, Pierre-Alexandre BOUVIER, Loïc LE BECHEC, Isabelle LEJEUNE, Rémi CARPENTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260505-2026_097-DE

- **Les candidatures pour la commission 3 – Environnement et développement durable** : Maurice JACQ, Valérie SCOARNEC KEROULLAS, Gabriel MAOT, Gwenaël BATHANY, Jean-Marc CORNILLOU, Sophie DROGO, Josua DUTERIEZ, Sébastien DECAUDIN, Denis ISSE, Fabien HUGUET, Dominique BILIRIT, Johan LE GUEN, Aurélie MACACLIN, Gauthier VELLY, Brigitte PAVEC, Patrick NEUMANN, Didier PLANTÉ, Jean-Claude LAGOUTTE, Joël GARO, Gwladys GOUDON, Jacques LE PAGE, Gaël CALVAR, Jean-Yves HÉLIÈS, Loïc LE BECHEC, Yann BOTREL, Rémi CARPENTIER

- **Les candidatures pour la commission 4 – Services à la population / Action sociale / Santé et solidarités** :
Danielle CARIOU, Laurence LE BERRE, Rémy LE VISAGE, Christophe LE DOARÉ, Vinciane PERON, Fabienne SENNEVILLE, Gaël KERNEUZET, Marie PERENNES, Odile CANQUETEAU, Vincent FONTAINE, Gaël LECLUZE, Betty LEPINE, Patrick BETOUS, Sabrina LE BRIS-FAUGLAS, Sandrine BALAY, Audrey PARTHENAY, Morgane LALLAOURET, Aurélie MACACLIN, Patricia HUSSON, Marie-Paule LE DU, Marina DESCHAMPS, Anne BOTHOREL, Audrey EMEDY, Laure-Anne KÉRISIT, Sylviane PENNANEACH, Marie RIOUAL, Caroline LOUVIAUX, Frédérique MENESGUEN, Frédéric DRELON, Annaïck MORVAN, Geneviève GOARZIN.

En l'absence d'autres candidatures et d'observation particulière, il est procédé à la désignation des représentants.

Sont ainsi désignés à l'unanimité des membres présents et représentés :

Commission 1 – Fonctions support

Communes membres	Membres
Cast	Danielle CARIOU
Châteaulin	Jean-Pierre JUGUET Aurélien GARO Gaël KERNEUZET Marie PERENNES Gwenaël BATHANY Julie LE DUFF
Dinéault	Hélène POULIQUEN
Gouézec	Marie-Joëlle MOAL
Lannédern	Pauline CARO
Le Cloître-Pleyben	Stéphane MONCHABLON
Lennon	Anne-Marie LE BIHAN
Lothey	Laurent MACACLIN
Pleyben	Alain PORHEL
Ploéven	Didier PLANTÉ Marc QUINQUIS Anne BOTHOREL
Plomodiern	Gilles FEREC
Plonévez-Porzay	Alain PENNOBER Marie Elisabeth CALVEZ
Port-Launay	Blaise LE MEE
Saint-Coulitz	Jean-Yves HÉLIÈS Caroline LOUVIAUX
Saint-Nic	Gilles MOLAC
Saint- Ségal	Isabelle LEJEUNE
Trégarvan	Rémi CARPENTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260505-2026_097-DE

Commission 2 – Développement et attractivité du territoire

Communes membres	Membres
Cast	Jacques GOUEROU Maurice JACQ
Châteaulin	Valérie SCOARNEC KEROULLAS Gabriel MAOT Marie PERENNES Julie LE DUFF
Dinéault	Didier POUSSARD Pascale GUERVILLY
Gouézec	Catherine BRUSSEAUX
Lannédern	Fabien HUGUET Sabrina LE BRIS-FAUGLAS
Le Cloître-Pleyben	Bruno DEMEURÉ
Lennon	Mélina CHAUSSY Jean-Marc CHAUSSY
Lothey	Laurent MACACLIN
Pleyben	Patrice PERSON
Ploéven	Didier PLANTÉ Marc QUINQUIS Christophe LE NEST
Plomodiern	Joël BLAIZE Alain PLAUD
Plonévez-Porzay	Alain PENNOBER
Port-Launay	Gaël CALVAR Pascal NEDELEC
Saint-Coulitz	Pierre-Alexandre BOUVIER
Saint-Nic	Loïc LE BECHEC
Saint- Ségal	Isabelle LEJEUNE
Trégarvan	Rémi CARPENTIER

Commission 3 – Environnement et développement durable

Communes membres	Membres
Cast	Maurice JACQ
Châteaulin	Valérie SCOARNEC KEROULLAS Gabriel MAOT Gwenaël BATHANY
Dinéault	Jean-Marc CORNILLOU Sophie DROGO Josua DUTERIEZ
Gouézec	Sébastien DECAUDIN Denis ISSE
Lannédern	Fabien HUGUET
Le Cloître-Pleyben	Dominique BILIRIT
Lennon	Johan LE GUEN
Lothey	Aurélie MACACLIN Gauthier VELLY
Pleyben	Brigitte PAVEC Patrick NEUMANN
Ploéven	Didier PLANTÉ Jean-Claude LAGOUTTE Joël GARO
Plomodiern	Gwladys GOUDON
Plonévez-Porzay	Jacques LE PAGE

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260505-2026_097-DE

Port-Launay	Gaël CALVAR
Saint-Coulitz	Jean-Yves HÉLIÈS
Saint-Nic	Loïc LE BECHEC
Saint- Ségal	Yann BOTREL
Trégarvan	Rémi CARPENTIER

Commission 4 – Services à la population / Action sociale / Santé et solidarités

Communes membres	Membres
Cast	Danielle CARIOU Laurence LE BERRE Rémy LE VISAGE
Châteaulin	Christophe LE DOARÉ Vinciane PERON Fabienne SENNEVILLE Gaël KERNEUZET Marie PERENNES
Dinéault	Odile CANQUETEAU Vincent FONTAINE Gaël LECLUZE
Gouézec	Betty LEPINE Patrick BETOUS
Lannédern	Sabrina LE BRIS-FAUGLAS
Le Cloître-Pleyben	Sandrine BALAY Audrey PARTHENAY
Lennon	Morgane LALLAOURET
Lothey	Aurélie MACACLIN Patricia HUSSON
Pleyben	Marie-Paule LE DU
Ploéven	Marina DESCHAMPS Anne BOTHOREL Audrey EMEDY
Plomodiern	Laure-Anne KÉRISIT
Plonévez-Porzay	Sylviane PENNANEAC'H
Port-Launay	Marie RIOUAL
Saint-Coulitz	Caroline LOUVIAUX
Saint-Nic	Frédérique MENESGUEN
Saint- Ségal	Frédéric DRELON Annaïck MORVAN
Trégarvan	Geneviève GOARZIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente de la Communauté de communes
Pleyben-Châteaulin-Porzay,

Amélie CARO

C.C. de Pleyben-Châteaulin-Porzay FINISTERE

Le Secrétaire de séance,

Joël BLAIZE

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260505-2026_097-DE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes territorialement compétent, situé Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant 2 mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.